

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 août 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

AOÛT 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 août 2023, au moins 667 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. INTRODUCTION	4
I. DES PERSONNES TUEES	5
I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
I.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, FAITS SECURITAIRES, INFANTICIDES ET AUTRES TUERIES D'ENFANTS	7
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE	8
II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	8
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES	8
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE	9
II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	9
II.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	9
III. DE LA JUSTICE	9
IV. DE LA GOUVERNANCE	9
V. DES FAITS SECURITAIRES.....	10
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de août 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 381 à 385.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 71 personnes tuées dont 37 cadavres retrouvés et 9 victimes d'exécution extrajudiciaire, 13 victimes de VBG, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues¹, 8 personnes torturées ainsi que 14 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 7 femmes et 4 mineurs tués, 2 femmes et 1 mineur torturé, 5 femmes, 2 mineurs et 1 rapatrié arrêtés arbitrairement.

Des membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 1 membre du parti FRODEBU a été enlevé et/ou porté disparu, 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti UPRONA ont été arrêtés arbitrairement.

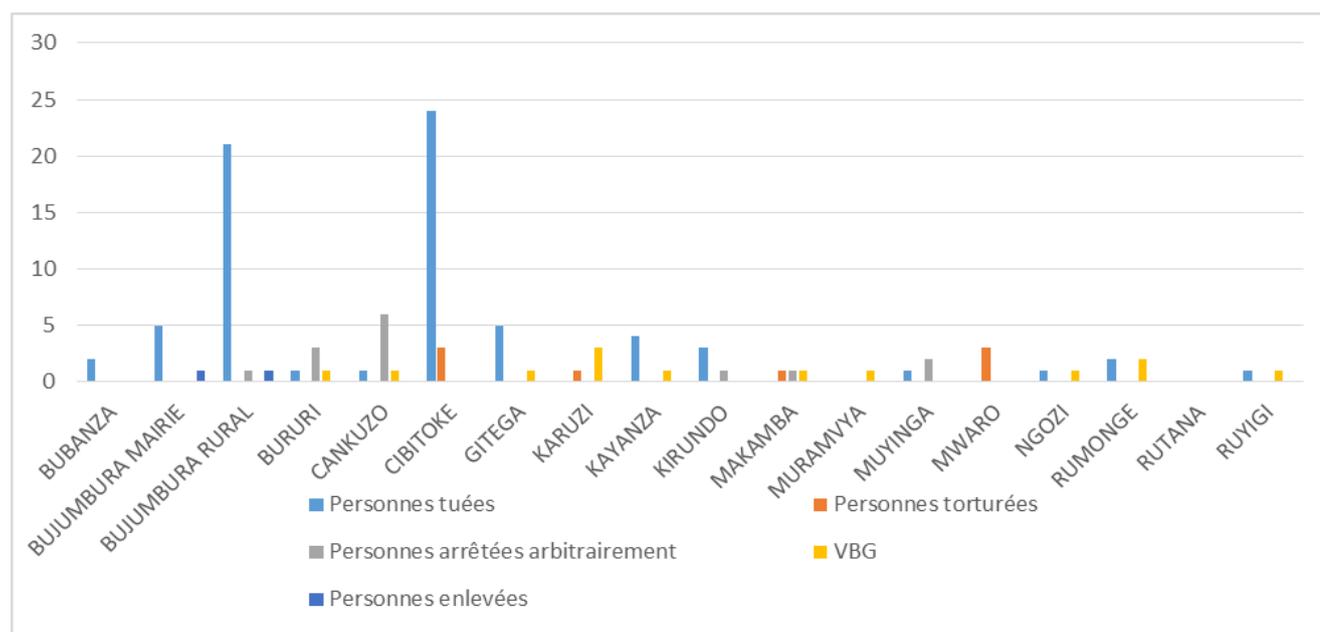
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été aussi rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois d'août 2023



¹ Une personne ayant été rapportée comme enlevée et/ou portée disparue a été retrouvée

Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois d'août 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 71 dont 7 femmes et 4 mineurs. Parmi ces tuées, il y a aussi 37 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés en grande partie à Cibitoke avec 24 cas et à Bujumbura rural avec 21 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des militaires avec 9 cas, des agents du SNR avec 9 cas, des gens non identifiés avec 17 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 21 cas et des administratifs avec 1 cas.

Sur un total de 13 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas, suivie de Rumonge avec 2 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 2 personnes enlevées et/ou portées disparues à Bujumbura mairie et Bujumbura rural par des gens non identifiés et des agents du SNR.

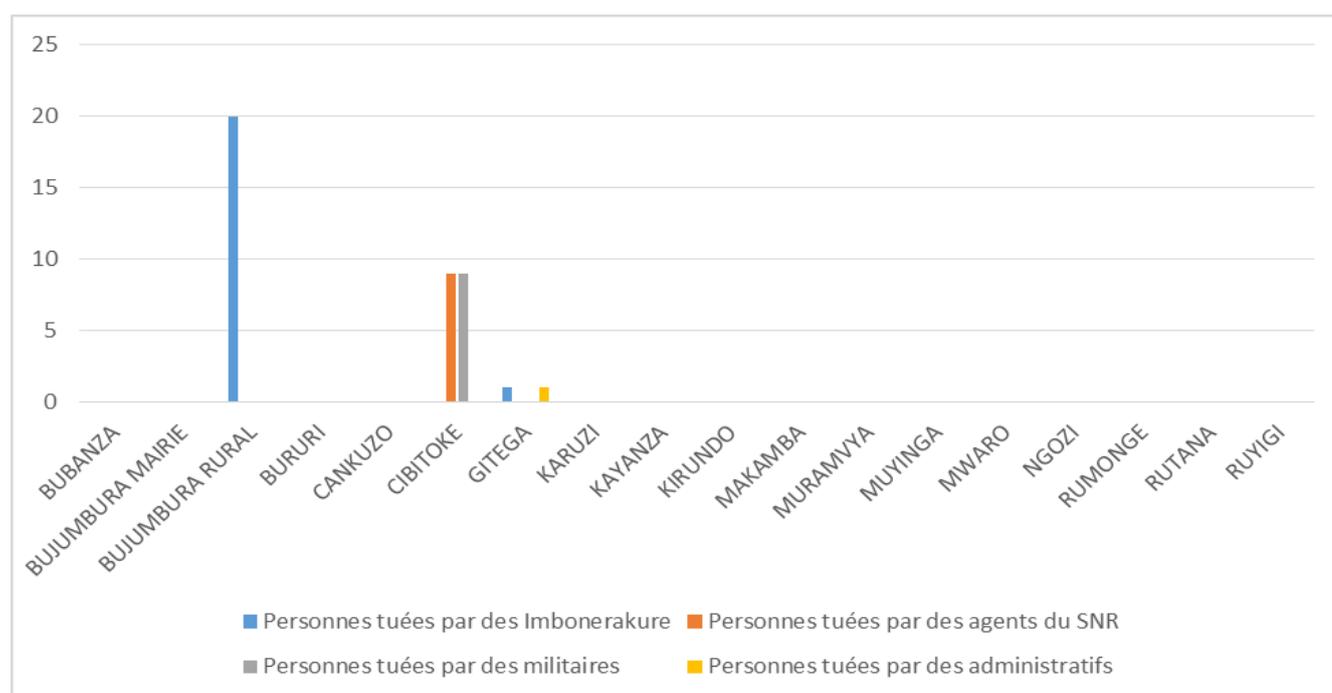
Sur un total de 14 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Cankuzo vient en tête avec 6 cas, suivie de Bururi avec 3 cas, de Muyinga avec 2 cas. Parmi ces victimes figurent 1 membre du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti UPRONA, 5 femmes, 2 mineurs et 1 rapatrié arrêtés arbitrairement. Les présumés auteurs sont des agents du SNR avec 8 cas, des administratifs avec 4 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des policiers avec 1 cas chacun.

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois d'août 2023, la Ligue Iteka a relevé 40 personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont 9 victimes [d'exécution extrajudiciaire](#). Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 21 cas, des militaires et des agents du SNR avec 9 cas chacun ainsi que des administratifs avec 1 cas. Comme la figure ci-après l'illustre, ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Buumbura rural avec 20 cas, de Cibitoke avec 18 cas et de Gitega avec 2 cas.

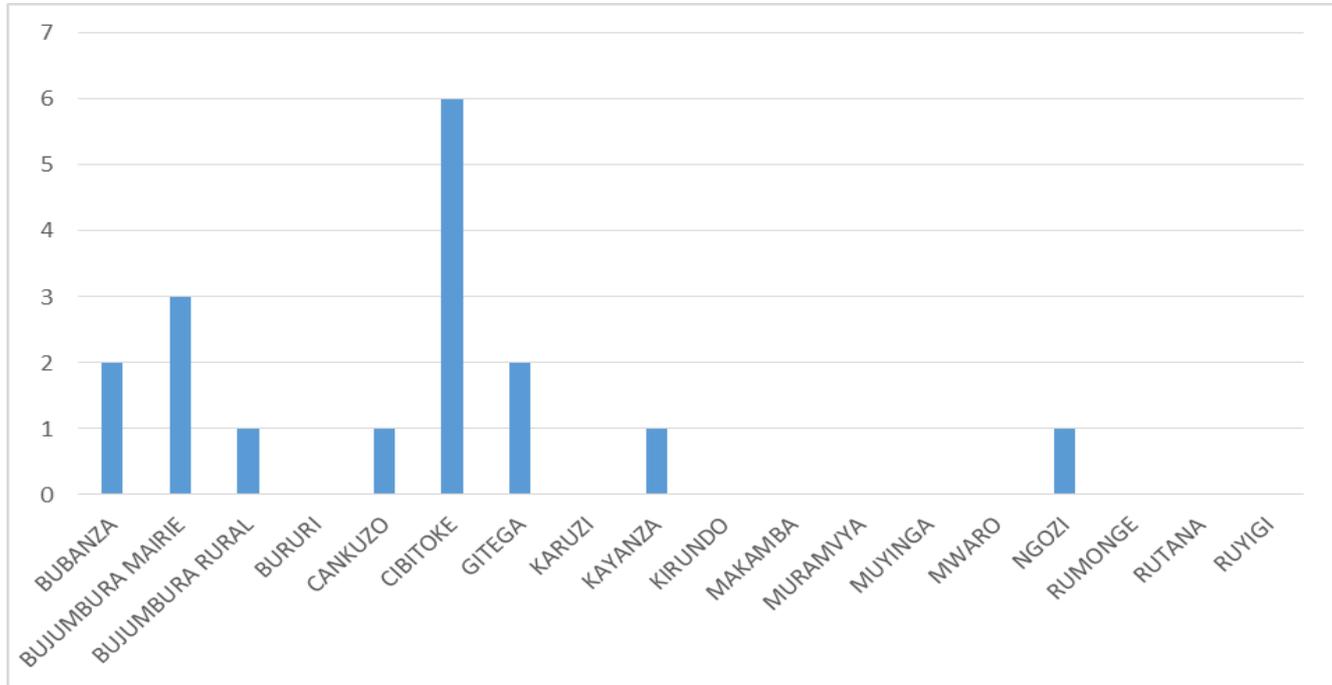
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois d'août 2023, la Ligue Iteka a relevé 17 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces cas ont été enregistrés dans les provinces de Cibitoke avec 6 cas, de Bujumbura mairie avec 3 cas, Bubanza et Gitega avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

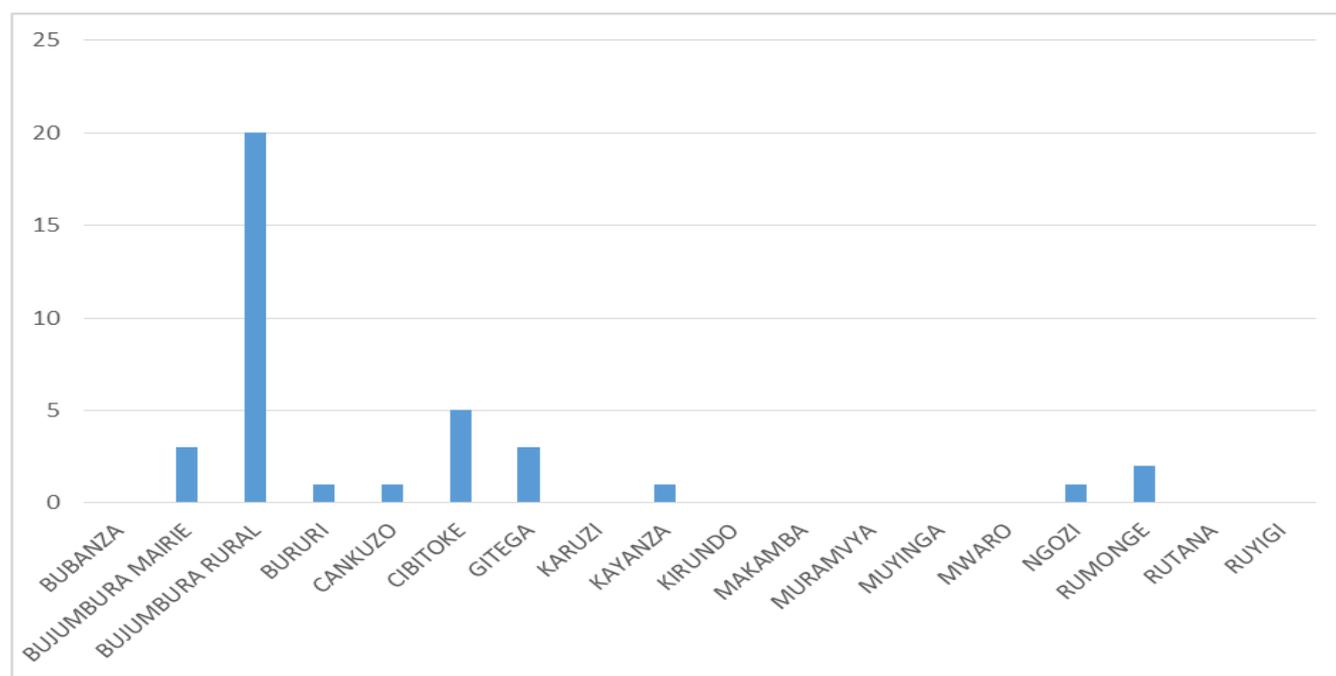


I.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois d'août 2023, la Ligue Iteka a enregistré 37 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en province de Bujumbura rural avec 20 cas, suivie de Cibitoke avec 5 cas, Gitega et Bujumbura mairie avec 3 cas chacune. La plupart de ces cadavres ont été retrouvés notamment dans des champs, déterrés par des chiens dans une fosse commune, au bord des routes et des rivières avec des signes de violences comme des blessures ainsi que du sang.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

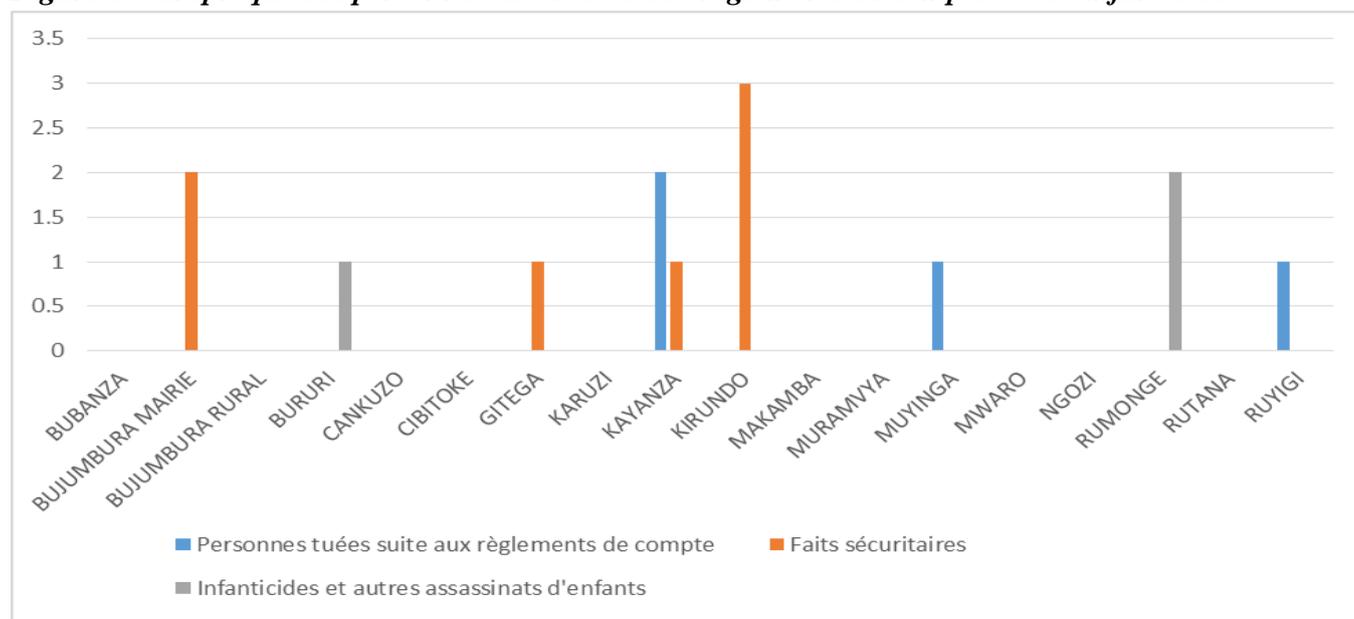
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, FAITS SECURITAIRES, INFANTICIDES ET AUTRES TUERIES D'ENFANTS

Au cours du mois d'août 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 14 personnes ont été tuées dont 7 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 4 cas [de règlement de compte](#) et 3 cas [d'infanticide et autres tueries d'enfants](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment à Kayanza et Kirundo avec 3 cas chacune, Bujumbura mairie et Rumonge avec 2 cas chacune.

Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux règlements de compte et aux infanticides



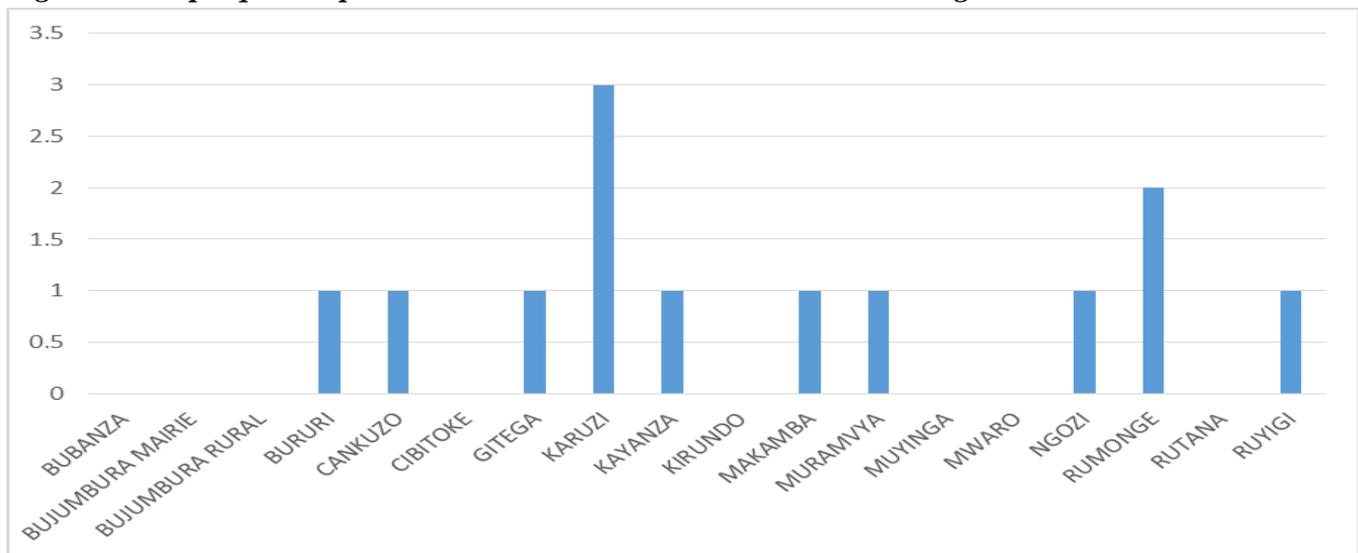
II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 13 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas, suivie de Rumonge avec 2 cas.

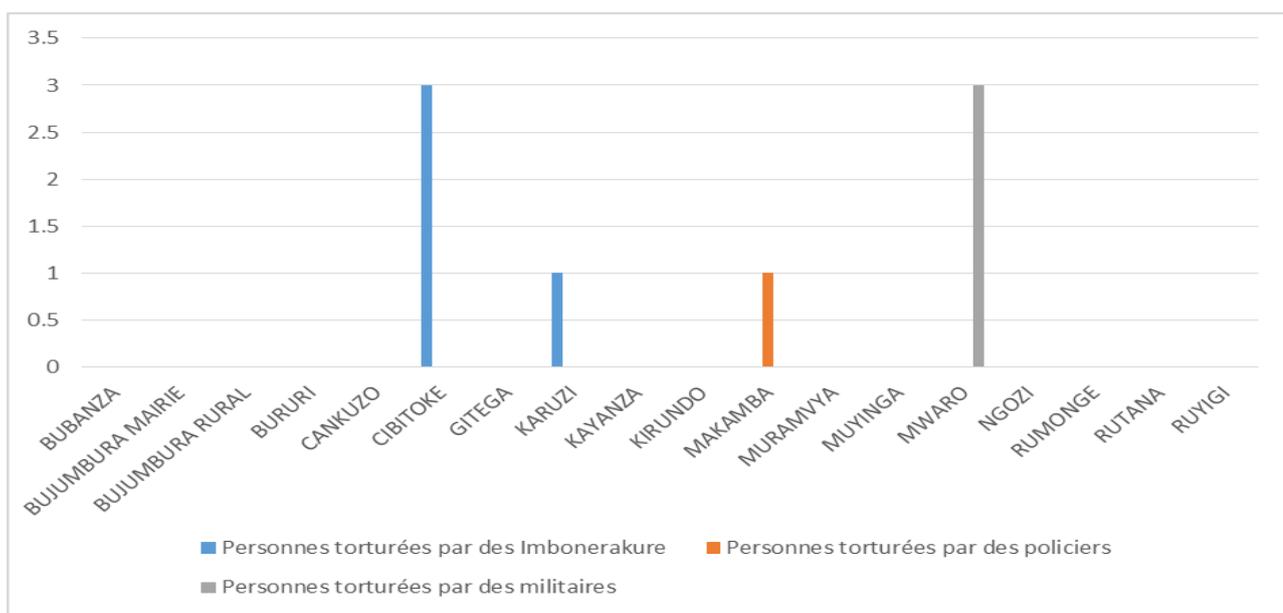
Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 8 victimes [de torture](#) par des membres de la milice Imbonerakure avec 4 cas, des militaires avec 3 cas et des policiers avec 1 cas. Comme le graphique l'illustre ci-après, ces victimes ont été répertoriées notamment dans les provinces de Cibitoke et Mwaro avec 3 cas chacune.

Figure 7: Graphique des personnes victimes de torture



II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 2 [enlevées et/ou portées disparues](#) à Bujumbura mairie et Bujumbura rural par des agents du SNR et des gens non identifiés.

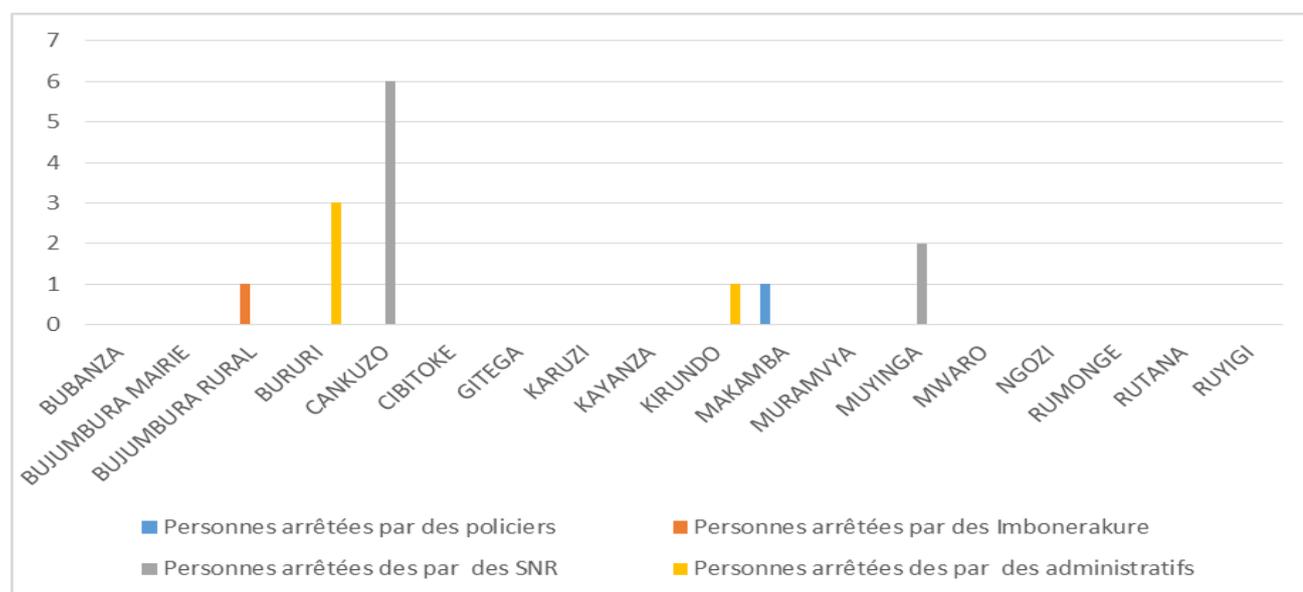
II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois d'août 2023, la Ligue Iteka a répertorié 14 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 8 cas par des agents du SNR, 4 cas par des administratifs, 1 cas par des membres de la milice Imbonerakure et 1 cas par des policiers.

Parmi ces victimes figurent 1 membre du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti UPRONA, 5 femmes, 2 mineurs et 1 rapatrié arrêtés arbitrairement.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Cankuzo vient en tête avec 6 cas, suivie de Bururi avec 3 cas et de Muyinga avec 2 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la justice, la Ligue Iteka a relevé un cas de libération d'un Major ayant tiré sur une personne, d'arrestations des autorités administratives et des responsables de la milice Imbonerakure, d'un procès de flagrance contre trois employés de la prison de Rumonge et comparution de trois juges à la Cour d'Appel de Bururi.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas liés au détournement de 40 sacs de sucre en commune Mutambu, province Bujumbura rural et trente et un détenus libérés provisoirement de la prison de Rumonge.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Entraînements paramilitaires en commune et province Kirundo ;
- Ronde nocturne des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi ;
- Attaque à la machette par un membre de la milice Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi ;
- Des prisonniers malmenés en province Muyinga ;
- Une femme battue en commune Ndava, province Mwaro ;
- Deux enfants blessés dans les provinces de Bururi et Ruyigi.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois d'août 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries dont des exécutions extrajudiciaires, de VBGs, de tortures et d'enlèvements et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été également relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires, des administratifs et des gens non identifiés sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.